

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

RATISBONNE. I. La Diette de l'Empire ayant repris ses délibérations le 7. Janvier qui étoit le jour fixé pour le faire, la première s'est terminée par un arrêté des trois Collèges, de conférer la Charge de Général d'Infanterie de l'Empire au Sér. Prince Charles Auguste de Bade Dourlach, & celle de Lieutenant-Feldt-Maréchal au Sérénissime Prince Georges de Hesse-Darmstadt. Il a été aussi résolu, à la pluralité des voix, dans le Collège des Princes, de conférer au Prince Guillaume de Saxe-Gotha la première Charge vacante de Feldt-Maréchal des Armées de l'Empire, soit qu'elle fût ouverte par le décès de quelqu'un des possesseurs, ou que la Diette en créât une nouvelle.

II. Les prétentions sur le Duché de *Saxe-Lauenbourg*, dont il a été fait souvent mention dans nos Journaux, occasionnent encore des Mémoires à la Diette. Le Ministre que les Princes de la Maison d'Anhalt entretiennent à la Diette, en a remis un, par lequel ces Princes renouvellent les leurs, & allèguent que le Roi de la Grande-Bretagne, en qualité d'Electeur d'Hannover, n'a point de titre légitime sur le Duché dont il est question. A peine ce Mémoire a eu passé à la Dictature, que le Baron de Bâhr, Ministre de Hannover, en a présenté un pour infirmer la prétention des Maisons d'Anhalt, & pour établir la validité du titre sur lequel Sa Majesté Britannique a acquis la possession du Duché de *Saxe Lauenbourg*. Ainsi, cette affaire, qui